

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 décembre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 132 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine LORENZI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Claude DAUMERGUE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Jean-Marc BENZI - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Gérard PEPE - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Alain CROCE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Gérard SBRAGIA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Maxime TOMMASINI représenté par Jacqueline MAURIC - André VARESE représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DI MECO - Martine VASSAL.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 003-2483/10/CC

■ Approbation de l'adhésion de Marseille Provence Métropole à l'association Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle (CMCA) et de l'attribution d'une subvention

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le CMCA est une association qui regroupe les organismes de télévision, les producteurs, et les acteurs audiovisuels du bassin méditerranéen et a pour vocation de promouvoir l'espace culturel méditerranéen par tous les moyens audiovisuels.

Tout au long de l'année, le CMCA mène des actions au service de la coopération entre les peuples et les cultures de la méditerranée. Ses missions consistent à :

- associer les opérateurs audiovisuels de l'espace méditerranéens ainsi que les partenaires à la mise en valeur des cultures méditerranéennes ;
- élaborer des outils d'information et de communication susceptibles de contribuer à la connaissance des cultures méditerranéennes et aux dispositifs audiovisuels s'y référant ;
- offrir à ses membres un forum permanent d'échanges et de concertation permettant les actions de formation et de coopération professionnelle ;
- favoriser la constitution d'un patrimoine audiovisuel méditerranéen ;
- contribuer à la mise en place de dispositifs d'aide à la création audiovisuelle en méditerranée, en particulier dans les domaines du documentaire et du magazine.

L'événement majeur organisé par le CMCA est le prix international du documentaire et du reportage méditerranéen. Ce rendez-vous inédit organisé par le CMCA et la RAI rassemble une sélection des meilleurs documents et reportages consacrés aux enjeux, à l'histoire et au patrimoine du bassin méditerranéen.

Traditionnellement organisé en Italie, il s'installe pour sa 15^{ème} édition, dans la capitale phocéenne, marquant ainsi, à l'aube de Marseille Provence 2013, Capitale européenne de la culture, sa vocation d'ouverture vers la méditerranée.

Les partenaires institutionnels sont :

- la Région, pour 70 000 euros,
- la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, pour 5 000 euros,
- la Ville de Marseille, pour 21 000 euros.

Le Bureau de l'association est composé de :

- Président : Jean REVEILLON, Directeur des relations internationales, Conseiller spécial du Président de France Télévisions,
- Vice-Président : Ahmed DJABRI, Directeur adjoint des relations internationales de l'EPTV, télévision algérienne,
- Secrétaire général : Maria DU BESSE, des relations internationales de la RAI, télévision italienne,
- Secrétaire générale adjointe : Irène GAVALA-CHARDALIA, Responsable des co-productions à l'ERT-ET1, télévision grecque.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

Les adhérents sont nombreux et représentent un montant total de cotisations de 57 900 euros.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la participation de la Communauté urbaine sous la forme d'une adhésion 2010-2011 à l'association pour un montant forfaitaire annuel de 1700 euros et d'une subvention de fonctionnement de 3 300 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est opportun de soutenir les actions de l'association CMCA notamment dans le cadre du programme Marseille Provence 2013, capitale européenne de la Culture.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'adhésion de MPM à l'association CMCA et le paiement d'une cotisation de 1 700 euros.

Article 2 :

Est approuvée l'attribution d'une subvention de 3 300 euros à l'association CMCA.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : sous-politique A 710 – Nature 6743 – Fonction 090.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI